

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giraux Sannier (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de Monsieur Raphaël JULES, en suite de la convocation en date du 21 juin 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 33

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Guillaume SAVEANT pouvoir à Wilfrid ANFRY*
- *Pascale LEBON pouvoir à Christian DELACOUR*
- *Virginie MALAYEUDE pouvoir à Annie LEPORCQ*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-3-16

Installation d'équipements hydro-économiques dans les bâtiments communaux

Sur le bassin Artois Picardie, la ressource en eau a toujours été considérée comme abondante avec localement quelques insuffisances mais sans grands déséquilibres. Néanmoins, plusieurs bassins de population ont besoin de prélèvements en dehors de leur bassin versant soit par absence de nappe exploitable comme le Dunkerquois, les Flandres ou les secteurs des Bas Champs picards, soit par des besoins supérieurs aux capacités de production comme pour l'agglomération lilloise.

Le bassin connaît depuis plusieurs années des situations dites exceptionnelles de déficit pluviométrique ayant conduit ces 4 dernières années à la prise d'arrêtés sécheresse avec restrictions d'usage.

La collectivité souhaite donc poursuivre son engagement dans la transition écologique et diminuer la consommation d'eau des bâtiments. L'installation de dispositifs hydro-économiques au sein du parc foncier communal permettra d'agir et pallier à la baisse de disponibilité de cette ressource naturelle dans les années futures.

Les futurs bâtiments équipés seront :

- Ecoles : Prévert, Ferry Nacry, Jacques Brel, Rostand
- Salles de Sport : Nevians, Giraux Sannier, Condette, Salengro
- Stade municipal, Mairie, Centre culturel Brassens, CCAS

L'installation de ce matériel permettra une économie annuelle projetée de **1057 m³**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'équipements hydro-économiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents à cette opération.

Nombre de votants : 33 POUR : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 30 juin 2021

Transmis à la Sous-Préfecture le 5 juillet 2021

Affiché notifié le 5 juillet 2021

Rendue exécutoire la présente décision le 5 juillet 2021

Saint-Martin-Boulogne, le 5 juillet 2021

Le Maire,



**Le Maire,
Raphaël JULES**



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>.